



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et
les changements importants quant au fonctionnement,
au personnel et aux programmes**



1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), tel que l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2022-2023 et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#) pour l'exercice 2022-2023. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 30 septembre 2022 sont de 231,2 millions de dollars, comparativement à 157,4 millions de dollars au 30 septembre 2021. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier :

Autorisation Crédit/législative	Description	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	126 078 028	109 836 720
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(4 200 000)	(5 000 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	97 064 860	40 841 157
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	17 491	17 231
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 274 023	11 750 446
Autorisations totales		231 234 402	157 445 554

La hausse nette de 73,8 millions de dollars relative au financement s'explique principalement de la façon suivante :

- une augmentation de 44,6 millions de dollars liée au portefeuille de biens immobiliers (incluant 36,1 millions de dollars pour le paiement à l'achèvement substantiel du projet de construction d'un nouvel édifice de préservation des archives analogiques à Gatineau, au Québec);
- une augmentation de 22,2 millions de dollars liée au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet de l'installation partagée Ādisōke (incluant 19,3 millions de dollars en fonds de réserve additionnelle pour les coûts de construction de cette installation);
- une augmentation de 4,8 millions de dollars liée à la mise en œuvre de la Voie fédérale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (budget fédéral de 2021);
- une augmentation de 2,2 millions de dollars liée au report du budget de fonctionnement et au report du budget de capital;
- une augmentation de 0,7 million de dollars liée aux rajustements salariaux à la suite de la ratification des conventions collectives;

- une diminution de 1,1 million de dollars liée à la temporisation du financement consacré aux archives privées du très honorable Stephen Harper.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Comme le montre l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, les cumuls des crédits utilisés représentent 101,4 millions de dollars au 30 septembre 2022, comparativement à 60,6 millions de dollars au 30 septembre 2021. L'augmentation de 40,8 millions de dollars s'explique principalement de la façon suivante :

- une augmentation nette de 41,1 millions de dollars des dépenses ministérielles suivantes, principalement attribuable au portefeuille de biens immobiliers ainsi qu'au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet d'installation partagée Ādisōke :
 - une augmentation de 40,9 millions de dollars des dépenses liées à « l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages » (incluant 36,1 millions de dollars pour le paiement à l'achèvement substantiel de l'Édifce d'entreposage et de préservation¹, ainsi que d'autres dépenses liées principalement au projet d'installation partagée Ādisōke à Ottawa, en Ontario);
 - une augmentation de 1,8 million de dollars des dépenses liées à la catégorie « frais de la dette publique », principalement attribuable à la portion liée aux paiements d'intérêts pour l'Édifce d'entreposage et de préservation;
 - une diminution de 1,6 million de dollars des dépenses liées à la catégorie « autres subventions et paiements », principalement attribuable au moment où les paiements tenant lieu de taxes ont été effectués;
- une augmentation nette de 1,2 million de dollars des dépenses ministérielles, principalement attribuable aux activités entourant l'acquisition, la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire canadien :
 - une augmentation de 0,6 million de dollars liée à la maintenance et à la location d'équipements;
 - une augmentation de 0,6 million de dollars liée à « l'acquisition de matériel et d'outillage »;
- une diminution de 1,3 million de dollars des dépenses liées au personnel, principalement attribuable à un roulement plus élevé;
- une diminution de 0,2 million de dollars des dépenses liées aux « paiements de transfert », principalement attribuable au moment où ont été payées des contributions pour l'initiative de préservation des langues et des cultures autochtones.

¹ Nouvel édifice de préservation des archives analogiques construit à Gatineau, au Québec.

3. Risques et incertitudes

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Si BAC ne renouvelle pas ou n'améliore pas les systèmes actuels et les processus qui sous-tendent ses opérations numériques, cela risque de nuire à sa capacité de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.
- Si BAC n'a pas la capacité de répondre à ses obligations en lien avec son portefeuille immobilier, ses biens immobiliers risquent de se détériorer et de ne pas répondre aux besoins grandissants et spécialisés d'entreposage de sa collection, ce qui mettrait en péril l'intégrité de celle-ci.
- Si BAC ne continue pas d'améliorer l'ensemble des services qu'il offre (par exemple aux chercheurs, au public, au gouvernement fédéral, aux donateurs, aux bibliothèques et aux éditeurs, ainsi que pour le soutien aux recours collectifs), il risque de ne pas pleinement répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs actuels et futurs et ainsi perdre de sa pertinence.
- Si BAC ne peut recruter, former et maintenir un effectif ayant l'expertise et les compétences requises pour s'adapter à l'évolution rapide de son domaine d'activité, il risque de ne pas être en mesure de remplir pleinement son mandat.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changements significatifs en ce qui concerne le personnel, les activités et les programmes de l'organisation au cours du deuxième trimestre, terminé le 30 septembre 2022.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Leslie Weir
Bibliothécaire et archiviste du Canada
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 31 octobre 2022

Nancy Taillon
Sous-ministre adjointe par intérim,
Services organisationnels et dirigeante
principale des finances
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 27 octobre 2022

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

État des autorisations *(non vérifié)*

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	121 878 028	28 360 522	51 613 176	104 836 720	25 552 644	52 001 056
Crédit 5 - Dépenses en capital	97 064 860	5 052 904	43 637 660	40 841 157	1 862 447	2 758 646
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 274 023	3 068 505	6 137 011	11 750 446	2 937 611	5 875 223
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	17 491	4 961	4 961	17 231	-	-
Autorisations budgétaires totales	231 234 402	36 486 892	101 392 808	157 445 554	30 352 702	60 634 925
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	231 234 402	36 486 892	101 392 808	157 445 554	30 352 702	60 634 925

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	94 100 846	21 840 148	42 824 570	95 058 350	21 622 680	44 099 902
Transports et communications	834 595	84 106	165 691	474 305	27 443	45 638
Information	295 795	79 331	87 586	244 646	60 471	67 131
Services professionnels et spéciaux	8 976 034	3 967 957	5 971 754	8 429 883	4 313 932	5 998 785
Location	1 295 550	1 144 290	2 785 186	1 037 451	331 193	2 139 815
Services de réparation et d'entretien	10 186 395	120 371	226 993	5 044 709	203 592	213 368
Services publics, fournitures et approvisionnements	7 714 789	655 104	992 476	5 240 414	725 806	875 214
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	55 402 355	4 339 121	42 321 666	36 689 298	927 885	1 410 815
Acquisition de matériel et d'outillage	865 443	527 384	776 843	650 780	72 867	160 206
Paievements de transfert	3 520 500	510 122	1 727 650	1 500 000	481 353	1 951 995
Frais de la dette publique	-	1 821 369	1 821 369	-	-	-
Autres subventions et paiements	52 242 100	1 774 707	2 101 295	8 075 718	1 613 145	3 733 127
Dépenses budgétaires brutes totales	235 434 402	36 864 010	101 803 079	162 445 554	30 380 367	60 695 996
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	4 200 000	377 118	410 271	5 000 000	27 665	61 071
Total des revenus affectés aux dépenses	4 200 000	377 118	410 271	5 000 000	27 665	61 071
Dépenses budgétaires nettes totales	231 234 402	36 486 892	101 392 808	157 445 554	30 352 702	60 634 925